

20.12.2013 – 15:30 Uhr

Petites centrales hydroélectriques sur le Färmelbach et l'Albristbach / Concession et permis de construire en vigueur

Bern (ots) -

La concession et le permis de construire octroyés en octobre 2013 par le Conseil exécutif du canton de Berne pour la construction des deux petites centrales hydroélectriques sur le Färmelbach et l'Albristbach à St. Stephan (Simmental) entrent en vigueur. BKW Energie SA (BKW) et la commune de St. Stephan ont pris connaissance avec satisfaction de cette décision.

Le 24 octobre 2013, après quatre ans de procédure, le Conseil exécutif du canton de Berne a octroyé la concession et le permis de construire souhaités. L'association de pêcheurs de Zweisimmen, l'organisation d'exploitation de pêche de Spiez et le WWF ayant renoncé à déposer un recours, les installations pourront être réalisées dans les délais prévus.

BKW et la commune de St. Stephan ont l'intention de construire et d'exploiter ensemble les centrales sur le Färmelbach et l'Albristbach. Lors de l'assemblée communale du 29 novembre 2013, les citoyens de St. Stephan ont approuvé la participation de la commune à la création d'une société pour la gestion des centrales.

La construction des centrales devrait débuter au printemps 2014 et durer environ deux ans pour un budget de près de 18,5 millions de CHF. Avec une puissance totale de 2 MW et une production annuelle de 9 GWh, les installations couvriront les besoins en électricité de 1800 foyers à partir d'une source d'énergie locale et renouvelable. Elles contribueront ainsi à garantir un approvisionnement en électricité économiquement intéressant et écologique dans la région de l'Obersimmental.

Contact:

Murielle Clerc

Tél.: 058 477 51 07

murielle.clerc@bkw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100749166> abgerufen werden.